



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Les premières **Rencontres financières de l'UT2J** ont eu lieu le 4 juin dernier. Animée par la Vice-présidente déléguée aux moyens, la Directrice des affaires financières et l'Agent comptable, cette formation était ouverte à l'ensemble du personnel et visait à présenter les principes et le fonctionnement des aspects financiers de notre établissement. La Présidente salue la grande réussite de cette initiative (plus de 150 participant-es), qui confirme l'importance de la compréhension de ces questions par un large public.

Le traditionnel **Déjeuner des personnels** aura lieu le 28 juin, avec cette année un nouveau format et une organisation plus responsable. Les informations sont disponibles sur l'ENT.

Notre établissement est dans la troisième vague nationale du **Contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP)**. Ce nouveau dispositif de dialogue avec l'État permet d'obtenir des financements pluriannuels (3 ans) plus importants que les précédents Dialogues stratégiques et de gestion et Dialogues de performance. L'établissement devra soumettre ses propositions à la DGESIP en septembre prochain. Le sujet sera abordé dans un prochain CA.

La Présidente a reçu de la part de plusieurs organisations syndicales une demande d'inscription à l'ordre du jour de ce CA concernant le fonctionnement de la **protection fonctionnelle**. Elle rappelle que ce dispositif permet au personnel de bénéficier d'une prise en charge des frais juridiques lorsqu'ils concernent son activité professionnelle. La direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) prépare un document de synthèse sur cette question et un point sera fait au CA d'octobre dédié aux bilans de l'année. .

VIE INSTITUTIONNELLE

Un point important de ce CA a été consacré à un échange autour des différentes discussions en cours concernant l'**Université de Toulouse**. Le CA a accueilli pour ce sujet Michaël Toplis, Président de la ComUE « Université de Toulouse » et Odile Rauzy, Présidente de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier (qui a pris ses fonctions en janvier dernier).

Emmanuelle Garnier a commencé par rappeler les scénarios actuellement envisagés pour sortir de l'état actuel de COMUE (qui doit avoir lieu au plus tard en 2028) et la création à terme d'un (ou plusieurs) Grand Etablissement en passant par le statut d'Etablissement Public Expérimental.

Une présentation détaillée des scénarios possibles a été mise à disposition de toutes et tous sur le blog de l'université : <https://blogs.univ-tlse2.fr/vie-etablissement/category/evolution-de-site/>

Les trois président-es ont bien insisté sur le fait que **ces opportunités d'évolution sont positives car la mise en commun des forces des établissements du site toulousain sera un atout pour l'obtention de moyens et le développement de notre attractivité**. Ils-Elles ont également convergé pour dire que notre établissement et les SHS auront une place centrale dans cette nouvelle structure, tant au niveau de la recherche que de la formation. Emmanuelle Garnier a réaffirmé que toutes ses actions ont pour condition le maintien de la personnalité morale et juridique de l'UT2J.

Le scénario le plus abouti à ce stade, et défendu par les trois président-es, est celui d'un EPE collectif porté par l'UT3 et ses composantes, auquel serait associée l'UT2J avec une participation à toutes les instances de décision. Odile Rauzy a affirmé sa volonté de mettre en place une gouvernance collégiale de cette structure. **Cet EPE serait créé en janvier 2025 pour une durée de 2 ans avant une sortie en Grand Etablissement au 1er janvier 2028.**

PATRIMOINE

Une autorisation a été accordée à la Présidente de signer l'**acquisition d'une propriété située au 87 rue Vauquelin** pour 340k€, avec 3 abstentions et 30 voix pour. La valeur du bien sera intégrée dans l'actif comptable immobilisé. Il fait partie d'un ensemble d'achats initié en 2001 dans l'idée d'avoir une réserve foncière pour de futurs projets.

En revanche, le terrain constructible pour la **résidence 3 du CROUS** étant positionné dans un couloir aérien, l'obtention du permis de construire est suspendue (un courrier a été adressé au Préfet pour demander une dérogation).

RESSOURCES HUMAINES

Le CA a voté à l'unanimité l'**attribution d'une NBI (Nouvelle bonification indiciaire, i.e. un bonus de rémunération)** à trois fonctions qui ont été créées ou modifiées depuis les dernières décisions. Il s'agit des fonctions suivantes : RAF de l'ISCID, Responsable administratif-ive du département d'Anthropologie et Directeur-riche de la DAJI.

Nous avons ensuite débattu autour de l'**utilisation du CIA (complément indemnitaire annuel, un dispositif permettant d'accorder une rémunération exceptionnelle aux personnels BIATSS) en cas de surcharge temporaire liée à l'absence non remplacée d'un-e agent-e**. Le montant est significatif (de 100 à 400€ par mois) et attribué aux agent-es qui sont concerné-es par cette surcharge. Le montant exact va dépendre des fonctions remplacées et du nombre d'agent-es concerné-es. Le coût total de cette rémunération sera couvert par les économies effectuées sur la masse salariale des absences, et un bilan sera présenté. Ce nouveau dispositif trouve son origine dans une demande de la part des personnels impliqués dans la continuité de service et dont l'établissement souhaite reconnaître les efforts supplémentaires. **Le dispositif a été adopté avec 22 voix pour et 11 contre. Il sera rétroactif au premier janvier de cette année.**

Comme chaque année, le CA a voté la mise à jour du **référentiel des responsabilités pour 2024-2025**. Le référentiel liste les équivalences horaires de différentes tâches assurées par les enseignant-es. Quatre modifications ont été proposées par la commission Moyens et prospective, et validée par le pôle Contrôle de gestion : modification des fiches des correspondants SED, des coordinateurs RI, des responsables de formations (intégration des préparations aux concours) et création d'une fiche pour le suivi des alternant-es. **Le nouveau référentiel a été adopté à 27 voix pour et 6 abstentions.**

Dans le même registre, le CA a validé les **modifications du RIPEC** en validant l'ajout de précisions pour la fiche de direction adjointe de service commun (PUM, SUAPS, SFCA), précisant un volume fixe. **Les modifications ont été votées par 27 voix pour et 6 abstentions.**

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

Comme chaque année, nous avons voté les **droits d'inscription** pour la prochaine année. Nous avons noté une augmentation (de 5 à 10€) des droits fixés au niveau national et sur lesquels nous n'avons pas de possibilité d'action. Les autres droits restent globalement inchangés, nous avons validé l'ajout de précisions concernant l'exonération du CLES et une légère augmentation de ceux du CAPEFLE. Concernant les inscriptions au SED, nous avons voté le calendrier et les règles d'exonération et de remboursement. L'ensemble de ces points a été adopté à l'unanimité.

Le DEFLE a soumis au CA la **création d'un programme d'enseignement d'un semestre du Français Langue Etrangère** aux étudiants de l'université de Lund (Suède), dont les frais sont entièrement financés par le partenaire. Cette création a été validée par 28 voix pour et 4 abstentions.

L'ouverture, sous condition de l'obtention des financements demandés à l'UE (qui couvre l'ensemble des frais pédagogiques et administratifs), du **master Erasmus-mundus « Ecologie des savoirs philosophiques et transversalités critiques (EcoPhiloS) »** (porté par le département de Philosophie), est validée par 21 voix pour, 6 contre et 5 abstentions.

CONVENTIONS ET SUBVENTIONS

Nous avons enfin validé à l'unanimité des votes quatre conventions et subventions de différents partenaires :

- **FORPROSUP** avec la Région Occitanie,
- convention avec la **DRAC**,
- convention cadre avec l'Université de Toulouse pour le **SIMPPS**,
- sixième avenant annuel à la convention du projet **Ecri+** avec l'UOH.